



Gymnastique Volontaire de Claix
2 allée des myosotis
38640 CLAIX
Tel : 06 77 79 80 05
gvclaix38@hotmail.fr
<http://www.gv-claix38.fr/>

REGLEMENT INTERIEUR 2015 / 2016

Dispositions applicables aux cours de Gymnastique Volontaire enfants

I - RESPONSABILITES

Nom et Prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

Jour et heure du cours de gymnastique : **LE MERCREDI** à

Lieu du cours de gymnastique : GYMNASE LEO LAGRANGE - La Bâtie à CLAIX

Nom des parents ou du tuteur légal :

Adresse complète :

Numéro de Téléphone père / mère *
en cas d'urgence : Domicile :

père / mère *
Travail :

- Les cours doivent être réglés avant le début des cours et au plus tard le 2 octobre 2015. Au-delà les tarifs appliqués seront : 110 € pour un enfant et 220 € pour 2 enfants.
- Les parents dont les enfants se rendent seuls au cours doivent signer une décharge.
- La responsabilité de l'Animateur (ou de l'Animatrice) ou celle de la **Gymnastique Volontaire de Claix** ne pourra être engagée en dehors des horaires et enceinte du cours de gymnastique
- Les parents autorisent l'Animateur (ou l'Animatrice) à prendre toute mesure d'urgence en cas d'accident.
- Si vous ne souhaitez pas que la section de GV puisse diffuser les photos de vos enfants qui pourraient être prises pendant les séances, cochez la case :

II - FONCTIONNEMENT

Dans tous les cas les enfants, accompagnés ou non doivent attendre dans les vestiaires du gymnase.

- doivent arriver à l'heure (**ils doivent respecter les horaires**)
- être confiés à l'Animateur (ou l'Animatrice)
- L'Animateur (ou l'Animatrice) doit connaître en début d'année les noms des personnes habilitées à venir chercher le ou les enfants :

- **Les responsables accompagnateurs ne sont pas acceptés dans les cours.** Ils sont donc tenus de récupérer les enfants **dès la fin du cours** à l'entrée du gymnase.

- La tenue vestimentaire doit être adaptée : justaucorps, short, survêtement...et pour les chaussures, chaussons de gymnastique, mais le plus facile et efficace étant encore de pratiquer nu-pieds.
- Il est conseillé de laisser à l'enfant une petite bouteille d'eau, afin qu'il puisse boire pendant la séance.
- **Il est interdit d'entrer dans le Gymnase avec des chaussures de ville.**

Fait à CLAIX, le :

pour servir et valoir ce que de droit

REPRISE DES COURS MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2015